TRANSMISSION DE RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX PRISONNIERS DE GUERRE ET AUX INTERNÉS

Le directeur de la Croix-Rouge bulgare a informé le Comité international du fait que le Gouvernement bulgare sera heureux de recourir aux services du Comité international en ce qui concerne la transmission des listes et des renseignements relatifs aux prisonniers de guerre et internés civils se trouvant aux mains des autorités ennemies.

MESSAGES ENVOYÉS DANS DES PAYS ENNEMIS OU OCCUPÉS PAR L'ENNEMI

D'après une information officielle, la Croix-Rouge américaine a été désignée comme la seule Agence pour la transmission de messages dans des pays ennemis ou occupés par l'ennemi, grâce aux facilités accordées par le Comité international ; si l'établissement de ce système a requis un certain temps, il fonctionne actuellement d'une manière satisfaisante.

RÉPONSES A DONNER AUX QUESTIONS POSÉES PAR DES PRISONNIERS DE GUERRE OU PAR LEURS FAMILLES

Le Secrétariat d'Etat à la Guerre de l'Etat français a porté à la connaissance du Comité international les réponses qui peuvent être données à diverses questions que posent des prisonniers de guerre, ou leurs familles. Voici ces réponses :

I) Sanitaire rapatrié demandant des renseignements relatifs à sa solde. Il devra s'adresser :

s'il réside en zone libre :
à la Direction du Service des prisonniers de guerre, 52, avenue Maréchal Foch, à Lyon.

s'il réside en zone occupée :
à la Sous-Direction du Service des prisonniers de guerre, 231, boulevard Saint-Germain, à Paris.

II) Prisonnier de guerre rapatrié vous demandant une attestation médicale au sujet d'une affection traitée en Allemagne. Il devra s'adresser :

s'il réside en zone libre :
à la Direction du Service des prisonniers de guerre.